

# 466

# Domaine public

## Et l'affaire tourna Kurt

Cointrin — le(s) détourneur(s) invisible(s), le conseiller fédéral Kurt Furgler et son état-major de crise de piquet dix minutes après le signal d'alarme (08h10), un Boeing 707 immobilisé sur la piste, le conseiller fédéral Furgler Kurt en contact étroit avec Washington et Bonn, les spécialistes bernois de la police groupe "Enzian" en alerte rouge, Kurt Furgler, conseiller fédéral, sur pied de guerre, la presse prépare ses pages spéciales, Kurt Furgler au rapport devant le Conseil fédéral (midi), dix spécialistes allemands de la lutte antiterroriste en route vers Payerne, K.F. vole vers Genève pour se rendre compte "de visu" des opérations (15h.), le bataillon motorisé de fusiliers 49, cinq cents hommes, fait mouvement vers Genève, le chef du Département fédéral de justice et de police Kurt Furgler en bonne place à la Conférence de presse. L'affaire a tourné Kurt. Dernier rapport en soirée dans la Ville fédérale. Une rude et belle journée sur le pont.

Qu'ajouter aux commentaires de Martial Leiter dans ces mêmes colonnes (DP 465)?

Rien ne sert de nier l'émotion — multipliée, entretenue, cultivée, soit! — que provoque dans l'opinion le brigandage aérien. Et c'est aussi, aujourd'hui, une des règles du système que la riposte des Etats soit, dans ces cas-là, la plus sèche possible.

La Suisse suit le mouvement, armements spécialisés, unités spécialisées, entraînements spécialisés et conférences au sommet pour les spécialistes.

On a choisi, semble-t-il, de courir les risques inhérents à cette escalade qui convient aux "terroristes": spectaculaire accru, internationalisation du champ de bataille (toujours les mêmes adversaires, de Payerne à Tombouc-tou), entretien de la tension permanente.

K. F. tient son rôle dans la tourmente — rôle de composition? —, avec l'ambition de l'amateur lassé de jouer les hallebardiers.

Reste que si la mise en scène collait à un scénario mondialement connu, la morale très officielle tirée à l'intention de l'opinion suisse ne procède que d'un amalgame douteux. Profiter des déploiements de forces orchestrés autour du Boeing de Cointrin pour rompre une lance en faveur de la police dite fédérale de sécurité, c'est prendre son rêve de loi et d'ordre (nucléaire, par exemple) pour la réalité des problèmes particuliers posés par une certaine forme de terrorisme. Que l'on sache, des réponses précises ont déjà été données à ces derniers, sous la forme d'unités (à Zurich, notamment) entraînées et armées dans la perspective de tels événements. Rien à voir avec la constitution de corps beaucoup plus étoffés tels que la PFS et dont la mission serait plus vaste (pour ne pas dire plus vague)!

PS. Dans la foulée de Cointrin, même esprit, même combat, le projet de révision du Code pénal et subsidiairement du Code pénal militaire. Une commission d'experts présidée par le professeur Schultz propose donc d'infliger des peines plus sévères en cas d'actes de violence, à savoir la séquestration, la prise d'otages, l'association de malfaiteurs et la provocation publique à la violence. Des normes légales mieux adaptées aux "nouvelles" formes du terrorisme moderne, et en fin de compte la réponse classique de l'allongement des peines pour "combattre" des actes criminels réputés aujourd'hui plus lourds de conséquences! Les interpellations parlementaires demandant au gouvernement de mettre le code au goût du jour dataient de 1970: huit ans de travaux pour durcir la loi, en fin de compte. Pour les amateurs (nous y reviendrons), il s'agit donc de modifications apportées aux articles 182 et suivants (184 nouveau) ainsi qu'à l'article 259 notamment ("provocation publique au crime" deviendrait "provocation publique à la violence").

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
No 466 7 septembre 1978  
Quinzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Jacques Schilt

## Les faux mécènes du théâtre lausannois : une mauvaise pièce en cinq actes

Les acteurs: Le comité du Fonds du théâtre en Suisse romande, créé en 1959 pour réunir des subventions publiques et privées de toute la Suisse romande afin de les redistribuer aux organisations théâtrales professionnelles ayant accepté de coordonner leurs activités. Le Centre dramatique de Lausanne, les Artistes associés de Lausanne, le Théâtre Boulimie, le Théâtre Onze, le Théâtre des trois coups, le Théâtre pour enfants de Lausanne, tous plus ou moins généreusement subventionnés par le Fonds. Le T'Act, jamais subventionné par le Fonds.

Le décor: Entièrement recouvert de brouillard, lequel traîne lourdement jusqu'au premier plan.

La scène: A Lausanne, en 1977 et 1978.

### Premier acte

Le 6 juillet 1977, le comité du Fonds du théâtre fait connaître ses décisions pour la saison 77-78; il répartit les 800 000 francs disponibles entre les troupes mentionnées ci-dessus, mais exclut le T'Act, assimilé à une troupe nouvelle.

Le 18 juillet, le T'Act adresse un recours au Conseil d'Etat. Le 16 décembre, le gouvernement, estimant que "la procédure prévue a été très largement ignorée" et que le comité "suit une procédure différente de celle prévue par le règlement", annule la décision du comité et lui retourne le dossier pour nouvelle décision.

*Le chœur (alerte): la justice triomphe!*

### Deuxième acte

Le 9 février 1978, le comité du Fonds du théâtre, après avoir entendu des membres du T'Act, écarte leur demande, parce que les crédits disponibles pour la saison 77-78 ont été entièrement répartis. De plus, il affirme qu'il ne peut encourager des troupes nouvelles, c'est-à-dire

qui n'ont pas encore reçu de subsides prélevés sur le Fonds.

Le 27 février, le T'Act dépose un nouveau recours contre la décision du comité du Fonds, estimant qu'il ne doit pas subir les conséquences des erreurs du Fonds. De plus, il conteste la définition de "troupe nouvelle" donnée par le comité.

*Le chœur (anxieux): l'arbitraire l'emportera-t-il?*

### Troisième acte

Les 10 avril et 13 mai, le comité du Fonds attribue les subventions pour la saison 78-79. Les Artistes associés de Lausanne reçoivent 200 000 francs pour deux spectacles, le Centre dramatique de Lausanne 395 000 francs "pour un programme adapté aux réductions imposées", le Théâtre pour enfants 35 000 francs pour un spectacle, le Théâtre Onze 30 000 francs, le Théâtre Boulimie 70 000 francs

*Quelques articles du règlement du "Fonds du théâtre":*

*Art. 4. Les montants mis à disposition du Fonds sont utilisés pour stimuler le développement de l'art dramatique de Suisse romande en créant des occasions de travail et d'expression pour les auteurs et artistes de notre pays.*

*Art. 6. Le comité de gestion accorde les appuis financiers du Fonds en tenant compte notamment des critères suivants:*

*a) valeur et ancienneté de la troupe (preuves qu'elle a fournies par son activité durant les saisons précédentes)*

*b) distribution assurée par des comédiens dont la majorité au moins doivent être des professionnels*

pour un spectacle d'humour, le Théâtre des trois coups 70 000 francs pour un spectacle.

Le T'Act ne reçoit à nouveau aucune subvention, pour les raisons précédemment avancées par le Fonds. Il dépose un double recours contre ces deux décisions et demande — et obtient — des mesures provisionnelles (non versement des subventions accordées par le Fonds jusqu'à droit connu).

*Le chœur (excédé): pourquoi tous ces recours?*

### Quatrième acte

Le 27 juin, le Conseil communal de Lausanne débat pendant plus d'une heure de la situation du théâtre. Quelques thèmes abordés: l'attitude des délégués de la ville au sein du comité du Fonds du théâtre, les critères utilisés pour attribuer des subventions, l'absence de toute contribution financière des communes de la périphérie (la bonne moitié des spectateurs du Centre dramatique de Lausanne est composée de non-Lausannois; la riche commune de Pully a consacré, pendant les années 72 à 74, Fr. 33.— par habitant pour la culture, les loisirs et les sports, Lausanne Fr. 177.—), l'absence de politique claire en matière de théâtre. Finalement

*c) qualité et intérêt des spectacles tant en ce qui concerne la conception que l'interprétation*

*d) examen des budgets présentés à l'appui des requêtes, ainsi que des comptes d'exploitation du ou des spectacles de la saison précédente, cela en prenant en considération en particulier l'importance des recettes et le nombre des spectateurs par rapport au montant de la participation reçue ou requise du Fonds*

*e) coordination des spectacles quant à leur lieu, à leur période et à leur programme.*

*Les requêtes de nouvelles troupes ne pourront être acceptées que suivant les disponibilités du Fonds.*

la droite, faisant bloc derrière le syndic mis longuement sur la sellette, refuse de voter un ordre du jour qui déplore l'arbitraire des décisions du comité du Fonds du théâtre et qui invite la Municipalité à donner instruction à ses trois représentants au dit Fonds de s'opposer à toute décision entachée d'irrégularité.

Une interpellation est également déposée devant le Grand Conseil par un député socialiste.

*Le chœur (étonné): le syndic a été aveuglement soutenu par la droite.*

#### Cinquième acte

Le 19 juillet, le Conseil d'Etat fait connaître sa décision: "Une troupe qui a déjà réalisé des spectacles de qualité ne peut pas être mise à l'écart sous le prétexte qu'il s'agit d'une troupe qui n'a pas encore profité d'un subside. Le T'Act n'étant pas une nouvelle troupe au sens de l'article 6 du règlement a droit à être pris en considération pour l'examen d'une subvention. Les anciennes troupes qui remplissent les conditions du règlement ne peuvent être exclues pour le seul motif de manque de disponibilité du fonds. Les décisions du comité de gestion des 10 avril et 13 mai 1978 sont annulées".

Le 24 août, le comité de gestion du Fonds du théâtre, ne tenant aucun compte de l'avis du Conseil d'Etat, confirme sa décision antérieure, "les moyens mis à sa disposition (Fr. 800 000.—) ne lui permettant pas de prendre d'autres dispositions que celles qui avaient été annoncées après les séances des 10 avril et 9 mai".

*Le chœur (désabusé): le T'Act ne pourra que recourir, et le Conseil d'Etat lui donner raison; à force d'avoir raison et de ne jamais toucher un centime, le T'Act finira bien par disparaître.*

Les remarques du souffleur de service:

1. Le règlement du Fonds est clair, mais n'est pas appliqué par le comité qui n'en fait qu'à sa tête. Ainsi, une troupe, ou plus exactement

un directeur, qui a obtenu une subvention est assuré de continuer à en bénéficier.

Toute troupe qui n'en a pas encore sollicité est réputée nouvelle!

De deux choses l'une: ou bien le comité applique le règlement (ce qui implique d'augmenter les fonds disponibles ou de refuser de subven-

---

*Le comité du Fonds du théâtre est constitué de: trois représentants de la Commune de Lausanne (MM Delamuraz, Lévy et Bally), de trois représentants de l'Etat (MM. Anken, Guignard et Rosset), d'une représentante du syndicat des comédiens (Mme Jany), de trois représentants des "Amis du théâtre" (MM. Jaccottet, Favre et Pasche), d'un représentant de la radio-TV (M. Walker), d'un représentant des Ecoles-club Migros (M. Agier). Il est présidé par M. Paul Valloton.*

---

tionner certaines "troupes anciennes"), ou bien le comité demande à la Municipalité et au Conseil d'Etat de modifier ce règlement, en définissant différemment les critères des ayants-droits.

2. La continuité des troupes — que le comité du Fonds entend préserver — ne recouvre aucune réalité. Pour la saison 76-77, le théâtre de Vidy a monté cinq spectacles: un seul comédien se retrouve dans trois spectacles, trois comédiens dans deux spectacles, tous les autres n'ont joué que dans un spectacle.

3. Le Fonds du théâtre doit être alimenté par d'autres sources que par l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne (Fr. 500 000 chacun). Les riches communes de la périphérie doivent y apporter leur part sans tarder.

4. Tant que la Municipalité de Lausanne n'aura pas eu le "courage" de définir une politique théâtrale, ainsi que le lui demande une motion déposée depuis plus de trois ans, la situation ira se détériorant. Comédiens et spectateurs en feront les frais.

5. "Une coordination réelle des spectacles quant à leur période et à leur programme" doit être réalisée entre les différentes troupes, ainsi que le prescrit d'ailleurs le règlement du Fonds du théâtre.

6. Le comité du Fonds du théâtre permet à quelques personnes de jouer les mécènes sans avoir de compte à rendre à personne. Les trois délégués des "Amis du théâtre" ne représentent qu'eux-mêmes. Les membres du parti libéral y occupent une place sans commune mesure avec leur importance politique. Une telle situation se retrouve d'ailleurs dans d'autres institutions à but culturel.

La composition de ce comité doit être revue, les raisons de ses choix publiées.

7. Comment expliquer la volonté d'écarter à tout prix le T'Act, fût-ce au prix d'irrégularités répétées? Serait-ce parce que certains de ses membres s'efforcent, avec une persévérance inhabituelle, de jeter un peu de lumière sur ce qui se passe dans les coulisses du théâtre lausannois?

#### BAGATELLES

Combien d'électeurs ont commandé le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la création du canton du Jura? L'Office central fédéral des imprimés et du matériel à Berne l'envoie gratuitement à ceux qui le demandent pour être mieux informés. L'offre est contenue dans la brochure envoyée aux électeurs.

\* \* \*

Pendant une semaine, le Parti socialiste de la ville de Zurich a distribué, le matin, un quotidien électoral "Morgenzeitung der SP Zürich" (Journal du matin du PS de Zurich). Cela n'a pas suffi à convaincre la population, de toute évidence.

\* \* \*

Pense-t-on à la politique en visitant le Château de Gruyères? Le fait est qu'un tiers des sièges du Conseil communal de la cité comtale sont occupés par des socialistes.

## Exportations d'armes : une astuce qui ne fait pas long feu

Bon gré mal gré, la Suisse est présente en force sur les champs de bataille qui font la "une" des journaux ces semaines-ci. Et c'est bien sûr à la qualité des armes de guerre mises au point dans les ateliers des fabricants helvétiques de matériel militaire que nous devons cette participation permanente aux carnages qui soulèvent comme de juste une réprobation unanime autant que bien pensante.

Voyez ces phalangistes libanais photographiés avec leurs prises palestiniennes pour toute la presse internationale. Bien en vue, accrochés à l'épaule de ces soldats, des fusils-mitrailleurs marque SIG Neuhausen (dont les munitions laissent des traces aussi meurtrières que les balles dum-dum). Et la Télévision allemande faisait état, au milieu du mois de juillet dernier, d'une livraison d'armes suisses flambant neuves à destination des troupes libanaises chrétiennes...

Bien entendu, les responsables des usines SIG démentent avoir contrevenu en quelque façon que ce soit à la réglementation en vigueur sur l'exportation d'armes dans notre pays: ces armes auraient été produites à l'étranger sous licence, plus précisément chez Manurhin (Manufacture de Machines du Haut-Rhin) à Mulhouse... Inutile de chercher plus loin: l'astuce est parfaitement légale, comme on sait.

Du reste, la livraison d'armes à destination du Liban est une vieille tradition chez les marchands de canons suisses (bien que le Conseil fédéral ait mis le holà, en 1956 déjà, à un tel trafic avec ce pays proche-oriental, vu sa situation géographique et son imbrication inévitable dans les conflits qui agitent en permanence cette partie du globe). Lors du procès Bührle, en 1970, il fut largement question d'exportations illégales de matériel de guerre vers les combattants libanais. Et, de source allemande de nouveau, on apprenait que des

canons Bührle du tout dernier modèle avait été repérés lors d'un défilé militaire à Beirouth début décembre 1972!

La société SIG ne se contente pas de livrer des armes au Liban (par pays interposé) comme on peut bien le penser: parmi ses clients, la junte chilienne, la Bolivie, pour ne citer que ces Etats où règne un ordre musclé et sanginaire.

Voyez également aussi l'Iran qui compte parmi les amateurs les plus éclairés d'armements frappés de l'arbalète, label de qualité! Le shah a depuis des années eu la commande lourde auprès de Bührle and co. Pour les six premiers mois de cette année, les exportations d'armes suisses culminaient à un montant de quelque 208 millions de francs (des armes pour 80 millions environ, des munitions pour 33 millions et des véhicules blindés pour 24,5 millions);

en très bonne position dans le classement des meilleurs acheteurs, l'armée iranienne; qu'on en juge par ce décompte:

1. Allemagne de l'Ouest	Fr. 68.184.559.—
2. Espagne	Fr. 32.368.129.—
3. Italie	Fr. 31.083.741.—
4. Ghana	Fr. 19.086.395.—
5. Pays-Bas	Fr. 14.446.642.—
6. Autriche	Fr. 13.728.194.—
7. Suède	Fr. 7.869.163.—
8. Iran	Fr. 6.094.197.—
9. Canada	Fr. 4.777.933.—
10. Grande-Bretagne	Fr. 3.285.622.—

Viennent ensuite le Pérou, Singapour, la Grèce, la Tunisie, Taiwan, le Maroc, la Colombie, le Chili, etc.

Interpellé sur ce commerce particulièrement honteux avec le Ghana ou l'Iran, le Conseil fédéral mettra les industriels suisses en demeure

### Le marchand de canons à le bras long

Les spécialistes de la Communauté de travail pour le contrôle de l'industrie d'armement et l'interdiction de l'importation d'armes (adresse utile: case postale 28, 8026 Zurich, où on peut commander leur bulletin, "Friedenspolitik", qui paraît quatre fois par an) ont vite fait leurs comptes.

En 1977, le chiffre d'affaires total de Bührle dans le commerce des armes s'élevait à 1.617 millions de francs. Tout compris! Si on part du principe que la part de Bührle dans l'exportation d'armes suisses est restée constante, l'année dernière, soit environ 85 pour cent du total (511 millions en 1977), alors on peut admettre que cela devait représenter quelque 434 millions de francs. Si on sait d'autre part que la part des armes exportées doit se situer dans une "fourchette" allant de 60 à 75 pour cent de la production d'armes de Bührle dans notre pays, on en déduit

facilement que celle-ci doit se monter à 720-879 millions de francs. Restent donc 900 millions, en gros, à répartir parmi les filiales établies à l'étranger! Soit, en d'autres termes, le bilan suivant: pour chaque arme que Bührle exporte à partir de la Suisse, il en sort deux de ses filiales à l'étranger.

A partir du 1er avril de cette année, un secteur spécialisé dans la production de matériel militaire a été organisé dans le groupe Bührle. En font partie, pour mémoire, les firmes suivantes:

- Oerlikon Italia (Milan).
- Montaggi e Collaudi (Milan).
- British Manufacture and Research Comp. Ltd, Grantham, Grande-Bretagne.
- Hermes Inc. Washington, USA.
- Olkon, Bonn, RFA.
- Oerlikon Japan Liaison Office, Tokyo, Japon.

A ces sociétés s'ajoutent les filiales du groupe Contraves:

- Contraves Italiana, Rome.
- Contraves GmbH, Haar, b.München, RFA.
- Contraves-Goerz Corp., Pittsburg, USA.

de se justifier, ne fut-ce que pour respecter l'esprit d'une loi concoctée sous la pression des partisans de l'initiative lancée contre les exportations d'armes et repoussée de justesse par le peuple suisse. Et les marchands de canons, selon un rituel consacré, invoqueront sans se troubler l'existence de leurs filiales à l'étranger et la possibilité qu'elles ont, en toute légalité, — judicieusement domiciliées dans des pays "permissifs" en la matière — d'arroser le monde de leurs produits d'origine suisse. Les spécialistes de l'Administration fédérale rédigeront en des termes choisis la réponse au parlementaire concerné, après avoir dûment pris note de cette argumentation d'une logique toute militaire. Et ce sera le "statu quo" jusqu'au prochain carnage "révélé" par la presse internationale.

Que l'on sache bien que ce commerce n'est pas près de prendre fin, ni même d'être mis sérieusement sous tutelle: à la session de juin des Chambres fédérales, les députés rejetaient, sans discussion et par 43 voix contre 9, une motion du socialiste genevois Jean Ziegler demandant en substance d'étendre le champ de la législation actuelle sur l'exportation d'armes des fabricants domiciliés en Suisse à leurs filiales à l'étranger (ce qui aurait permis notamment de contrôler les livraisons à destination de l'Afrique du Sud) — un contrôle trop difficile à organiser dans la pratique, avait diagnostiqué le Conseil fédéral lui-même dans son préavis aux parlementaires!

Les marchands d'armes invoqueront sans doute pour leur défense le nombre de postes de travail qu'ils contribuent à maintenir dans notre pays par l'essor constant de leurs ventes. Reste à savoir si toutes dispositions officielles ne devraient pas être prises dès maintenant pour les encourager à reconverter leur "technologie" dans le secteur civil, et si une législation beaucoup plus contraignante (telle que l'Allemagne la connaît depuis le début de cet été) en matière d'exportations d'armes ne serait pas, dans cette perspective, le seul levier efficace.

## La différence jurassienne dans les urnes bernoises

Jura. De tous côtés, des prises de position publiques, des consignes de vote, chaque parti politique, chaque section cantonale des "grands" partis même y allant de sa recommandation, comme à la recherche — mieux vaut tard que jamais — d'un certificat de loyauté fédéraliste. Au-delà de ces efforts tardifs de conjuration d'un hypothétique "non" le 24 septembre prochain, le fait jurassien bien sûr demeure. Ne nous lançons pas dans l'histoire détaillée de la "différence" jurassienne à travers les décennies... quelques points de repères pourtant, récents et brefs, pour compléter les sommes publiées ces jours-ci dans tous les quotidiens suisses; par exemple les résultats enregistrés dans le Laufonnais, dans l'ancien canton, dans le Jura Sud et enfin dans le Jura Nord.

Première initiative xénophobe (7 juin 1970):			
Jura Nord	39,6 oui	60,4 non	
Jura sud	47,6 oui	52,4 non	
Laufon	59,7 oui	40,3 non	
Ancien canton	53,2 oui	46,8 non	

Interdiction de l'exportation d'armes (24 sept. 1972):			
Jura Nord	74,0 oui	26,0 non	
Jura Sud	59,4 oui	40,6 non	
Laufon	50,4 oui	49,6 non	
Ancien canton	44,1 oui	55,9 non	

Assurance maladie obligatoire (8 décembre 1974):			
Jura Nord	68,2 oui	31,8 non	
Jura Sud	54,2 oui	45,8 non	
Laufon	28,0 oui	72,0 non	
Ancien canton	24,6 oui	75,4 non	

Participation (21 mars 1976):			
Jura Nord	55,8 oui	44,2 non	
Jura Sud	49,3 oui	50,7 non	
Laufon	40,6 oui	59,4 non	
Ancien canton	30,4 oui	69,6 non	

Augmentation du nombre des signatures (référendum du 25 sept. 1977):

Jura Nord	35,1 oui	64,9 non
Jura Sud	53,3 oui	46,7 non
Laufon	56,5 oui	43,5 non
Ancien canton	61,2 oui	38,8 non

Protection des locataires (25 sept. 1977):

Jura Nord	70,9 oui	29,1 non
Jura Sud	60,9 oui	39,1 non
Laufon	37,7 oui	62,3 non
Ancien canton	41,6 oui	58,4 non

Il est vrai qu'on se demande de quel droit les Confédérés — ces votations ne sont que des signes parmi d'autres venant confirmer la volonté exprimée des Jurassiens eux-mêmes — déposeront un "non" dans l'urne à la fin de ce mois, si ce n'est pour manifester une fois de plus leur mauvaise humeur générale, le Jura et le canton de Berne dussent-ils en faire les frais.

Pour rester dans les points de repères jalonnant l'expression de la "différence" jurassienne, ce dernier coup d'oeil sur les consultations cantonales bernoises (pour plus de détails, voir la démonstration de Heinz Däpp dans la "Basler Zeitung" du 2 septembre dernier). On sait que pour des raisons multiples, la constitution bernoise actuellement en vigueur, si elle avait été littéralement plébiscitée dans l'ancien canton (4 juin 1893: 111.504 oui et 5659 non), n'avait pas eu les faveurs des Jurassiens (2179 oui et 9906 non). Sans exagérer l'importance d'un désaccord exprimé dans des circonstances aussi exceptionnelles, on doit admettre que les urnes bernoises ont mis en lumière des clivages importants: de 1918 à 1968, soit en cinquante ans de votations, les Bernois ont eu à se prononcer sur 275 projets, et là, la voix du Jura s'est fait entendre 64 fois de façon discordante par rapport au reste de la population (120 fois pour les seules Franches-Montagnes!) tandis que, à titre de comparaison, l'Oberland ne faisait cavalier seul que 20 fois dans le même temps et le Mittelland que 7 fois.

## Surveillance des prix : le quitte ou double des consommatrices et les nouvelles Chambres

Cette espèce de "quitte ou double" que les consommatrices suisses tentent en lançant leur initiative "pour empêcher les abus dans la formation des prix" mérite d'être suivi pas à pas. Il y va, à n'en pas douter, de l'affirmation d'un des plus importants "groupes de pression" sur la scène politique de notre pays (DP 465).

La lutte s'engage sur un terrain délicat puisque les "fronts" parlementaires s'étaient révélés pour le moins nets lors du débat au National sur la survie de M. Prix: rappelez-vous! une impressionnante majorité s'était dessinée alors pour balayer l'arrêté urgent arrivant à échéance le 31 décembre prochain...

De là à penser que de telles prises de position pourraient peser sur les élections fédérales à venir, il n'y a qu'un pas que l'on franchira aisément si les consommatrices mènent à bien leur démonstration. Dans cette perspective, quelques noms pour bien marquer les limites des slogans électoraux inévitables!

Fin juin dernier, on en était donc arrivé au Parlement à un moment crucial dans le débat sur la surveillance des prix (introduite, par le biais d'un arrêté urgent, en 1972, et depuis restée en vigueur, de prolongations parlementaires en confirmations populaires; un coup de semonce: l'adoption, par le peuple et les cantons, en février 1978, d'un "article conjoncturel" amputé de la possibilité d'instituer une surveillance des prix). Deux propositions de sauvetage en présence. La première, défendue par la socialiste genevoise Amélia Christinat, demande la prolongation pure et simple du régime actuel (dix-sept co-signataires, tous socialistes): "Le Conseil fédéral est invité à prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles afin de prolonger la surveillance des prix au-delà de 1978 et à examiner la possibilité d'instaurer un régime permanent de surveillance des prix".

La seconde, présentée par l'indépendant saint-gallois Franz Jaeger (appuyé par cinq de ses coreligionnaires politiques), touche également aux prix cartellaires et aux "monopoles": "Le Conseil fédéral est invité à procéder, sur le plan législatif et en matière d'organisation, à l'élaboration des dispositions nécessaires et à présenter au Parlement un rapport et des propositions touchant à un nouveau régime de surveillance des prix. Il s'agirait en l'occurrence de surveiller la politique suivie en matière de prix et de tarifs par les monopoles privés et publics, les ententes sur les prix conclues par des cartels et des organisations analogues, ainsi que les prix dans les domaines de l'économie où le marché est dominé par de puissants participants".

Parmi les députés qui prirent part aux deux votes, ces Romands (Valais, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Vaud)!

Ont refusé les deux motions, s'opposant donc au maintien de la surveillance des prix sous quelque forme que ce soit, en tout 73 députés, dont 31 radicaux, et parmi lesquels les Genevois, Fernand Corbat, Gilbert Duboule, les Neuchâtelois Robert Moser, Yann Richter, les Vaudois Jean-Jacques Cevy, Maurice Cossy, la Fribourgeoise Liselotte Spreng (auxquels on peut ajouter le Bernois de Bienne Raoul Kohler); 20 démocrates-chrétiens, parmi lesquels le Fribourgeois Louis Barras (auquel on peut ajouter le Jurassien Jean Wilhelm); 3 libéraux, parmi lesquels les Vaudois Claude Bonnard et Georges Thévoz, ainsi que le Genevois André Gautier; 3 "républicains", parmi lesquels le Genevois Mario Soldini; ainsi que 18 membres de l'Union démocratique du centre, UDC (dont le Bernois du Jura-Sud Paul Gehler), 2 évangéliques et 1 indépendant.

61 députés ont appuyé la motion Jaeger; soit 11 démocrates-chrétiens, dont le Vaudois Roger Mugny; 2 radicaux, en l'espèce deux femmes, dont la Vaudoise Gertrude Girard-Montet; 32 socialistes, dont les Neuchâtelois Heidi Deneys et René Felber, les Fribourgeois Félicien

Morel et Jean Riesen, les Vaudois Roger Besuchet, Jean-Philippe Gloor et Bernard Meizoz, la Genevoise Amélia Christinat (auxquels on peut ajouter le Bernois de Bienne Arthur Villard et le Bernois de Saint-Imier Francis Loetscher); 4 membres du Parti du travail / Parti socialiste autonome, dont le Vaudois André Muret, les Genevois Roger Dafflon et Jean Vincent; ainsi que 8 indépendants, 1 UDC, 2 Action Nationale et 1 évangélique.

Parmi les opposants à la motion Jaeger, on retrouve, bien sûr, tous les "double-non" mentionnés ci-dessus et un certain nombre de députés qui réserveront leur oui à la motion Christinat; en tout, 34 radicaux, 25 démocrates-chrétiens, 18 UDC, 3 libéraux, 2 évangéliques, 3 républicains et 1 indépendant, soit 86 députés (ont ainsi voté "non" à la motion Jaeger et "oui" à la motion Christinat, parmi les démocrates-chrétiens, le Valaisan Biderbost et le Fribourgeois Butty, parmi les radicaux, le Vaudois Delamuraz et le Valaisan Dupont).

56 députés ont pour leur part appuyé la motion Christinat; soit 35 socialistes, et parmi eux le Genevois Christian Grobet qui rejoint les romands mentionnés ci-dessus comme des partisans de la motion Jaeger et qui se retrouvent tous encore dans le camp des "oui"; 13 démocrates-chrétiens, dont le Vaudois Mugny toujours, et auquel viennent se joindre les Fribourgeois Laurent Butty et le Valaisan Paul Biberbost; 4 radicaux, dont les Vaudois Gertrude Girard-Montet et Jean-Pascal Delamuraz, le Valaisan Bernard Dupont (auxquels on peut ajouter le Bernois de Tramelan Roland Stähli); 4 Parti du travail / Parti socialiste autonome, dont les mêmes romands que pour la motion Jaeger.

Se sont opposés à la motion Christinat, 32 radicaux, 23 démocrates-chrétiens, 19 UDC, 9 indépendants, 3 libéraux, 3 évangéliques, 3 républicains, 2 Action Nationale, soit 94 députés.

PS. Parmi les absents, dans les rangs romands. à noter, chez les socialistes, les Vaudois Baechtold et Bussey, la Valaisanne Nanchen, le Ge-

nevois Ziegler; parmi les radicaux, le Vaudois Junod; parmi les démocrates-chrétiens, le Genevois Fontanet, le Fribourgeois Zbinden, les Valaisans Bochatay, Carruzzo et de Chastonay; parmi les UDC, le Vaudois Teuscher; parmi les libéraux, le Neuchâtelois Aubert et la Genevoise Bauer-Lagier; au Parti du travail, le Vaudois Forel.

## POINT DE VUE

# L'Etat, mal-aimé, survit malgré tout

Sur le plan historique, les courants pro ou anti-étatiques ont sans cesse connus des hauts et des bas en Suisse. Il suffirait de rappeler à ce propos qu'au milieu du siècle passé, les trois partis dominants du moment (au centre les libéraux urbains, à droite les conservateurs catholiques, à gauche les radicaux déjà débordés par les démocrates), s'affrontaient au nom de conceptions de l'Etat diamétralement opposées. La gauche en Suisse s'est toujours sentie attirée par un courant étatiste. Faut-il nécessairement rester sur de telles positions en un temps où l'opinion publique exprime de plus en plus ouvertement sa méfiance vis-à-vis de l'Etat? A la suite de plusieurs votations récentes (citons pour mémoire le vote du 12 juin 1977 balayant la TVA; le vote du 4 décembre 1977 confirmant un train sérieux d'économies tous azimuts, enfin le rejet de l'aide aux Universités), il n'est pas exagéré de dire que l'Etat est placé sous régime de liberté surveillée.

Le problème numéro un, bien sûr, est celui de l'Etat-social. L'une des fonctions principales de l'Etat-moderne est certainement son rôle régulateur, cette image-là reste tout à fait crédible dans la population. Il n'échappe à personne que les lois sociales (AVS, chômage, santé publique, formation professionnelle) représentent une conquête des milieux les moins riches de la population. Ce n'est pas un hasard si la 9e révision de l'AVS a été accep-

tée en votation populaire et implique maintenant un relèvement de 11 à 13 pour cent de la contribution fédérale à cette institution indispensable... C'est dans cette optique également que les partis de gauche se battent aujourd'hui pour sauvegarder un montant minimum de subventions aux caisses maladie.

L'Etat-social a vocation de dépasser le rôle d'arbitre entre des intérêts particuliers concurrents, et d'intervenir de manière positive par des prestations qui corrigent les inégalités économiques criantes.

Mais l'Etat-social semble lui aussi en perte de vitesse. Il ne bénéficie sûrement pas d'un crédit illimité et son extension, voire son maintien, se heurte à de sérieux obstacles.

Certes, si l'image de marque se ternit aujourd'hui, cela est dû avant tout aux opérations tapageuses de dénigrement ou de contestation mises en place par les groupes de pression économiques (les milieux bancaires, les grandes organisations économiques telles que le Vorort ou l'Usam). Si à tous les niveaux s'est installée en conquérante cette pesante volonté d'économie, c'est parce que les organisations économiques dominantes disposent de moyens efficaces d'intoxiquer l'opinion.

Mais l'analyse ne serait pas sérieuse qui mettrait tout sur le compte d'une volonté clandestine de persuasion de l'opinion publique. Il faut ajouter en effet que la masse populaire est réceptive à l'idée de freiner les dépenses, d'économiser dans tous les secteurs plutôt que de développer la justice sociale ou d'étendre le champ d'intervention de l'Etat. Et c'est un fait que l'opinion publique ressent vis-à-vis de l'Etat-social une certaine saturation qu'il vaut la peine d'analyser.

En un premier temps, le citoyen souhaite que l'Etat-généreux intervienne en sa faveur; mais si c'est pour renforcer, en un second temps, la menace de l'Etat-prédateur — entendez le fisc —, alors il préfère s'abstenir!

A peu de choses près, c'est un peu cet "effet boomerang" qui a conduit la gauche française à l'échec, alors même qu'elle proposait une

mesure "très généreuse" (le salaire minimum à 2 200 francs par mois).

La gauche s'est toujours battue pour plus de justice sociale, elle attendait en retour un fort taux d'adhésion des citoyens à ses objectifs. Il n'est pas sûr que l'un aille nécessairement avec l'autre.

En fait, ce peut être toute une manière de penser qui est à revoir. Si de plus en plus de citoyens ne font pas confiance à l'Etat pour répondre à leurs préoccupations, c'est sûrement qu'il existe des voies différentes pour réaliser les mêmes objectifs. La différence consisterait à ne pas demander à l'Etat de se faire l'intermédiaire généreux entre un souhait exprimé et sa réalisation.

Jusqu'à ces dernières années, la croissance économique a permis à l'Etat social de se développer, c'est très bien.

Aujourd'hui, la mission principale de l'Etat ne doit plus être de distribuer le surplus, mais de répartir la rareté.

Le bien le plus rare étant l'énergie, l'Etat doit mettre sur pied au plus vite une réelle stratégie d'économie des énergies; deux piliers, pour cette stratégie: des freins au gaspillage (introduction de prescriptions contraignantes) et des impôts nouveaux sur l'énergie.

Il ne sera pas facile à la gauche de faire admettre de tels impôts nouveaux qui vont nécessairement frapper également les ménages. Mieux vaut cependant en accepter le principe au plus tôt et orienter la recherche sur la meilleure façon de taxer avant tout les plus grands consommateurs. La Fondation suisse pour l'énergie (voir ses rapports 2 et 3) a d'ores et déjà exploré une multitude de voies qui mettent l'accent sur les économies surtout profitables aux faibles et moyens revenus.

Une telle politique de l'énergie peut apporter à terme une plus grande justice sociale et ceci — réponse à notre postulat initial — sans entraîner nécessairement des dépenses nouvelles pour l'Etat.

Eric Baier

NB. Une fois de plus, dans ces colonnes, le débat est lancé sur le rôle de "l'Etat-social"! Nous y reviendrons, bien sûr. Vous y reviendrez! (Réd.)

## La permanence xénophobe

On pourrait les prendre pour des étoiles filantes; apparition fulgurante, ils retiennent l'attention quelques instants puis disparaissent. En fait, ce sont des caméléons: l'habit change mais la réalité demeure.

Elections nationales de 1971, coup de tonnerre dans le ciel politique helvétique; sur la lancée de l'initiative Schwarzenbach les nationalistes, malgré leurs divisions, remportent onze sièges au Conseil national. Ils font leur entrée dans plusieurs parlements cantonaux et communaux.

1978. James Schwarzenbach annonce sa retraite et saborde son journal. Mais bien avant que la locomotive électorale nationaliste passe la main, les Républicains et l'Action nationale marquent le pas: six sièges aux élections de 1975, recul général dans les cantons. La politique restric-

tive du Conseil fédéral en matière d'immigration, la récession et le départ de nombreux travailleurs étrangers les privent de leur argument-choc.

Mais la xénophobie n'est qu'une des composantes de l'esprit nationaliste, la plus frappante et la plus détestable; le chapitre "étrangers" devenu moins brûlant, restent la vénération de la loi et de l'ordre, l'angoisse du changement, le repli sur soi, l'individualisme forcené générateur d'injustice sociale. Même si les mouvements nationalistes s'effritent et disparaissent, cet état d'esprit lui subsiste et trouve un écho non-négligeable dans la population.

Avec Otto Fischer chez les radicaux, Hans-Ulrich Graf, conseiller national républicain de Zurich qui vient d'offrir ses services à l'Union démocratique du centre, n'est qu'un cas particulièrement visible de cet état de fait. Si les étiquettes politiques traditionnelles reprennent toute la place, l'esprit réactionnaire lui demeure.

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## L'homme et la machine

Vous me direz que peu importe...

La "Tribune de Lausanne" (entre autres) du jeudi 29 juin se fait l'écho de trois parties d'échecs jouées par l'ancien champion du monde Bobby Fischer — considéré à tort ou à raison et unanimement comme le plus fort joueur actuellement vivant — contre un ordinateur.

Quoique Fischer ait gagné les trois parties — respectivement en 39, 21 et 47 coups — le commentateur, le maître international Partos, croit pouvoir conclure que:

1. les machines sont devenues très fortes!
2. que l'homme a une capacité de synthèse plus lente, mais supérieure à l'ordinateur;
3. que dans les positions de finales, l'ordinateur est plus précis que l'homme.

Et de donner pour preuve la troisième partie,

où l'ordinateur aurait donné à Fischer "du fil à retordre"!

Je ne vois rien de tel (ou pas grand-chose!). Certes, l'ordinateur joue mieux que ceux dont on avait pu voir des parties dans la presse spécialisée, et qui étaient d'un niveau inférieur à celui de l'amateur moyen.

Cependant, une première remarque s'impose! Dès le 21<sup>e</sup> coup, l'ordinateur (qui jouait avec les Blancs) se trouve dans une situation perdue, que n'importe quel amateur moyennement doué aurait "réalisée". Par ailleurs, le même amateur moyennement doué, se trouvant dans la situation de l'ordinateur, aurait abandonné au 38<sup>e</sup> coup! L'ordinateur poursuit jusqu'au moment où il est mat, ce qui ne se produit pour ainsi dire jamais, même dans un tournoi de série B à Lausanne!

Par ailleurs encore, le but visé par l'ordinateur étant de "tenir" le plus longtemps possible, il ne joue pas, dans cette finale, les meilleurs coups possibles: au prix du sacrifice immédiat d'une tour, l'ordinateur aurait pu prolonger

de quelques coups un combat désespéré et sans intérêt!

D'autre part enfin, en ce qui concerne l'ouverture, Fischer choisit une variante peu jouée, et l'ordinateur sort de la théorie — c'est-à-dire joue un autre coup que le(s) coup(s) indiqué(s) comme le(s) meilleur(s) par les manuels — dès le quatrième coup, à un moment où, semble-t-il, il devait être relativement facile de le programmer convenablement. Son onzième coup, sans être une "gaffe" est faible, et l'immense majorité des amateurs auraient mieux joué. Le 13<sup>e</sup> coup est une erreur manifeste, fatale contre un joueur comme Fischer, et le sort de la partie peut être dès lors considéré comme réglé.

Pourquoi toutes ces considérations? On prétend nous faire croire que la machine jouera mieux que l'homme, et cela dans un proche avenir. Elle en est encore loin — et pour ma part, je ne crois pas qu'elle y parvienne jamais. L'on va même jusqu'à proposer sur le marché de petits ordinateurs, susceptibles paraît-il de donner la réplique au joueur sans partenaire — contre lesquels on ne saurait trop mettre en garde: leur niveau de jeu est en effet en dessous du médiocre. Mais les échecs ne sont pas le seul domaine, hélas, où sévit l'ordinateur! Qu'on se le dise!

J. C.

### BAGATELLES

Est-ce un argument à utiliser pour attirer des investisseurs? "Le niveau des salaires et le coût de la vie sont inférieurs à la moyenne des centres industriels suisses". Il s'agit d'un extrait du prospectus, très bien fait, de la Ville de Thoun désireuse, avec raison, d'améliorer sa situation économique.

\* \* \*

Les anarchistes tessinois, qui publient le journal "Azione diretta" (action directe), envisagent la publication d'un journal couvrant toute la Suisse. (Information "Focus").